

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D023
ESPACE DE LOISIRS - COMMUNICATION

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au Budget Primitif 2023 de la commune

Vu les différentes activités mises en place sur l'Espace de Loisirs, pendant la saison 2023.

Considérant qu'il est nécessaire de communiquer sur les activités présentes, pendant la saison estivale, sur l'Espace de Loisirs

DECIDE

Article n°1 : L'entreprise Hebdos Communication dont le siège social est situé à Montval-sur-Loir - 10 avenue Jean Jaurès - est retenue pour la diffusion d'informations concernant l'espace de loisirs sur plusieurs supports :

- Guide été 2023 -
- Actu Le Mans + Petit courrier
- Le Petit Courrier / L'Echo de la Sarthe / Les nouvelles

Article n° 2 : Le montant de cette communication s'élève à 1 115€ ht soit 1 338€ ttc

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 02/06/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

